

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

acc&ss

fnak

« tout homme est tirillé entre deux besoins, le besoin de la pirogue, c'est-à-dire du voyage, de l'arrachement à soi-même, et le besoin de l'arbre, c'est-à-dire de l'enracinement, de l'identité, et les hommes errent constamment entre ces deux besoins en cédant tantôt à l'un, tantôt à l'autre, jusqu'au jour où ils comprennent que c'est avec l'arbre qu'on fabrique la pirogue »

mythe mélanésien de l'île du vanuatu

CITÉ
INTERNATIONALE
UNIVERSITAIRE
DE PARIS

Rapport annuel d'accès FNAK

accès FNAK – CIUP ● 23 rue du Loess ● 67037 strasbourg cedex 2
T 03 88 10 73 29 ● info@fnak.fr

Photographies : copyright © accès FNAK © CNRS

Graphiques : copyright © accès FNAK

cit  internationale universitaire de paris
Fondation nationale reconnue d'utilit  publique
par le d cret du 6 juin 1925

www.fnak.fr

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	p. 1
ASSISTANCE JURIDIQUE	p. 2
ALFRED®	p. 3
ASSISTANCE PRATIQUE	p. 5
COMMUNICATION	p. 6
CONSEIL SCIENTIFIQUE	p. 13
LE PROFIL DES CHERCHEURS ACCOMPAGNES	p. 17
OBSERVATOIRE 2016	p. 21
ANNEXE	p. 22



AVANT-PROPOS

créer un réseau de bureaux d'accueil en France pour mieux accueillir les post-docs. Maintenir le contact avec eux. C'était l'idée en lançant la FNAK il y a 25 ans, à l'instar de ce qu'avaient réussi la Fondation Humboldt en Allemagne et les grands campus de recherche dans les pays anglo-saxons. A un moment toutefois où la mobilité des chercheurs étrangers demeurait soumise au droit commun et où la question alumni n'était pas encore un enjeu pour les universités.

Avec la création du réseau Euraxess il y a 12 ans, coordonné par la FNAK avant qu'elle ne passe le relais à la conférence des présidents d'universités, le projet initial était accompli quant à la mission d'accueil de la FNAK. L'association Euraxess France anime aujourd'hui le réseau Euraxess, affranchissant la FNAK de cette mission initiale et lui permettant d'assumer pleinement son rôle d'expert, au service de tous ceux qui contribuent à l'accueil des chercheurs en mobilité. En célébrant son 20ème anniversaire au conseil de l'Europe à Strasbourg en 2013, la FNAK marquait enfin son attachement à sa région d'origine et devenait acc&ss FNAK.

Pour sa mission de suivi - pour garder le contact avec les chercheurs - acc&ss FNAK dispose d'un atout qu'elle partage avec le réseau Euraxess français. Il s'agit de l'annuaire nominatif des chercheurs étrangers en France et alumni, ALFRED®. Sans équivalent à l'étranger, cette base de données créée dès 1994 est devenue un véritable système en ligne. Un logiciel relationnel, développé par une équipe d'informaticiens pour faciliter l'installation, le séjour et la vie quotidienne des publics en mobilité. Le réseau Euraxess l'a largement adopté et l'ouverture aux organismes de recherche est d'ores et déjà planifiée.

Un autre défi s'offre à présent à acc&ss FNAK : l'ouverture d'ALFRED® aux étudiants. Universités et organismes utilisent en effet les mêmes outils pour l'accompagnement de leurs multiples publics en mobilité : étudiants, stagiaires, doctorants, post-doctorants et professeurs invités ou en année sabbatique. D'où leur besoin d'un système transversal, une même personne pouvant passer successivement par chacun de ces statuts (parfois même simultanément). De la même façon qu'avec Euraxess en 2004, lorsque la FNAK avait emboîté le pas à la commission européenne en ouvrant sa base de données, pour faciliter l'accompagnement des doctorants et des chercheurs déjà titulaires de ce grade, l'enjeu pour acc&ss FNAK est maintenant d'ouvrir l'accès à ALFRED® aux étudiants des niveaux licence et maîtrise.

Cette nouvelle ouverture est naturellement possible. Elle est même déjà effective en Ile-de-France, pour les besoins spécifiques de la cité internationale universitaire de Paris (plus de 5000 étudiants en 2016 ; près de 25000 en tout). Mais les modalités d'extension à l'échelle nationale ne laissent pas d'interroger, en particulier quant au modèle économique à adopter :

- A un moment où les appuis financiers de nos bailleurs de fonds sont à l'étiage, revus à la baisse voire s'éteignent ;
- face à la concurrence des logiciels développés par quelques sociétés privées, pour certaines établies dans d'autres pays européens.

La question posée est donc celle du positionnement d'acc&ss FNAK envers d'autres publics en mobilité que les chercheurs, en particulier s'agissant du développement d'ALFRED®. Les incertitudes nationales, ajoutées aux enjeux européens et internationaux (voir *La mobilité scientifique vue d'ailleurs*, p.21), semblent plaider pour un tel choix stratégique. Dans cette hypothèse, les modalités de mise à disposition du dispositif ALFRED® pourraient faire l'objet de discussions prochaines avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche français.

C'est peut-être même une condition préalable à la montée en puissance du système global ALFRED®, et à la valorisation de notre métier.

ASSISTANCE JURIDIQUE

CONSULTATIONS

En 2016, une nouvelle loi était attendue, celle du 7 mars, accompagnée du décret du 1er novembre. Ceci a entraîné un gros travail en amont en terme de collaboration avec les ministères concernés. Parallèlement, le juriste d'accès FNAK a été sollicité à 500 reprises par le réseau Euraxess, les universités et les organismes de recherche, et les chercheurs.

- 16 février : consultation de la part du MENESR concernant l'élaboration d'un document expliquant la procédure d'immatriculation à la CPAM pour les futurs salariés détenteurs d'un visa « passeport-talent ».

INTERVENTIONS

- 25 et 26 janvier : rencontre avec le ministère de l'intérieur, le MENESR et le MAEDI à l'occasion de la journée nationale Euraxess France, au cours de laquelle ont été abordés l'accès au statut scientifique des doctorants internationaux, le renouvellement du titre de séjour scientifique suite à une privation involontaire d'emploi, le projet de loi relative au droit des étrangers en France, la renégociation éventuelle de l'accord franco-algérien et la mise en place de la protection universelle maladie ;

- 20 avril : Réunion au MENESR en présence de représentants de la CPU et de Campus France, pour recenser les problèmes rencontrés par les chercheurs et doctorants internationaux et débattre des solutions envisageables afin de sécuriser juridiquement l'accueil de ce public tout en conservant un caractère attractif ;

- 10 mai : journée de travail avec le ministère de l'intérieur, l'OFPRA et le CROUS consacrée à l'accueil des réfugiés dans les universités ;

- 2 juin : Formation à Nantes sur la réglementation du séjour des chercheurs internationaux en France, assurée par accès Paris Île-de-France ;

- 9 juin : Formation au siège de la CPU en partenariat avec l'AMUE sur l'accueil des chercheurs internationaux ;

- 30 juin : présentation de la loi du 7 mars 2016 à l'occasion de la seconde journée nationale Euraxess France, à Besançon.

ACTUALITES JURIDIQUES

- 1er janvier : publication de l'étude du réseau européen des migrations concernant le changement de statut et les motifs de séjour en France, à laquelle a contribué accès Paris Île-de-France ;

- 22 janvier : envoi d'un flash-info et d'une note aux membres du réseau Euraxess France concernant l'entrée en vigueur de la protection universelle maladie le 1er janvier 2016 (PUMA), prévue à l'article 59 de la loi de financement de la sécurité sociale ;

- 25 février : rédaction d'une synthèse des articles du projet de loi relative au droit des étrangers en France à l'intention des membres du réseau Euraxess France ;

- 16 novembre : envoi d'un flash-info et d'une note aux membres du réseau Euraxess France concernant le décret du 28 octobre 2016 pris pour l'application de la loi du 7 mars 2016 et du décret du 1er novembre 2016 applicables aux chercheurs ;

- 18 novembre : envoi d'un flash info et d'une note aux membres du réseau Euraxess France concernant le décret du 28 octobre 2016 pris pour l'application de la loi du 7 mars 2016 et du décret du 1er novembre 2016 applicables aux étudiants ;

- 5 décembre : journée de réflexion sur le thème : « De la recherche au marché et aux besoins sociétaux » organisée à la CPU en collaboration avec l'ISEFRE ayant permis à des chercheurs et des doctorants de débattre sur l'entrepreneuriat avec des partenaires tels Hello Tomorrow, PhD Talent ou StartSquare.

QUELQUES CHIFFRES

ALFRED® poursuit sa montée en puissance. Au 31 décembre 2016, la base de données comptait 86989 séjours enregistrés pour 76839 chercheurs, doctorants et étudiants (5126). Au cours de l'année 2016, 6461 demandes d'inscription ont été enregistrées. En tout, ce sont 8199 séjours qui ont été ajoutés. Les centres de services sont de plus en plus nombreux à adopter le système développé par acc&ss FNAK pour gérer l'accompagnement de leurs publics en mobilité. En début d'année, 19 centres sur les 34 ayant signé la déclaration d'engagement utilisaient Alfred. Ils étaient au nombre de 23 fin 2016. Ainsi est-il désormais possible de quantifier une partie de leur activité : cette dernière année, les centres Euraxess utilisant Alfred ont enregistré 23999 services lors de 19880 consultations.

Les modules de mise en relation pour un logement meublé privé (appartement ou chambre) semblent contribuer à l'attrait croissant des centres pour le système ALFRED®. Au 31 décembre 2016, 310 propriétaires utilisaient l'outil pour la diffusion des annonces de leurs 432 logements meublés privés.

nombre de candidatures par niveau universitaire et par type de logement :

Types de logement	Chercheur (112)	Doctorant (78)	Total (191)
Appartements			
Studio	79	109	188
F1	72	48	120
F2	166	74	240
F3	67	22	89
F4	9	1	10
F5	4	2	6
Maison	3		3
Total	400	256	656
Chambres			
Chez l'habitant	10	50	60
Colocation	7	17	24
Total	17	67	84
Tous logements confondus			
Total	417	323	740

sur ces 740 candidatures, 124 ont abouti à une location.

IMPORTATION DES DONNÉES DES NOUVEAUX CENTRES

pour faciliter la tâche des centres Euraxess, la FNAK met un point d'honneur à importer leurs données lorsque le format d'origine le permet. Ainsi peuvent-ils utiliser ALFRED® sereinement, sans aucune perte de données. L'équipe de développement a par conséquent élaboré des outils facilitant l'importation des données, par exemple issues de tableurs du type Libreoffice calc ou microsoft excel, ou encore de base de données microsoft access.

NOUVELLES FONCTIONNALITES

La nouvelle version d'ALFRED®, publiée fin 2015, a été étoffée grâce à de nombreuses nouvelles fonctionnalités. Ces dernières ont été conçues en étroite collaboration avec les utilisateurs de l'outil. Parmi les principales nouveautés, on notera :

- nouveau moteur d'exportation : ce moteur d'exportation permet désormais de filtrer les données à exporter en utilisant des indicateurs précis. Il est d'ailleurs tout à fait possible de cumuler les indicateurs ;
- bases partagées : certaines régions comportant plusieurs centres de services, ceux-ci disposent désormais d'une interface dédiée aux dossiers partagés ;
- tableaux de bord et statistiques : afin de suivre leur activité, les centres de services ont à présent accès à des tableaux de bord et des données statistiques en temps réel. Ils peuvent par exemple visualiser le nombre de consultations (par email, accueil physique ou téléphone) par public et par établissement.

Depuis fin 2016, il est également possible de créer et gérer les dossiers des conjoints des chercheurs, doctorants et étudiants. En effet, pour pouvoir répondre au mieux aux besoins des différents publics de l'enseignement supérieur et de la recherche en mobilité, il faut également pouvoir répondre à ceux de leurs familles.

Rappelons aussi que les centres Euraxess peuvent de la même manière gérer l'accès de leurs publics en mobilité aux cours de FLE.

Le système ALFRED® propose enfin plusieurs outils facilitant la mise en relation entre les publics internationaux en mobilité et des solutions d'hébergement. Au cours de l'année 2016, la nouvelle identité graphique de la FNAK a été appliquée aux catalogues des résidences et des logements meublés privés.

PERSPECTIVES

Le processus de migration de la base de données n'ayant pas abouti en 2016, l'opération sera effectuée en 2017. Dans le même temps, nous entamerons également un changement d'hébergeur. En effet, pour mieux maîtriser nos outils, nous avons décidé d'internaliser l'hébergement.

Afin d'étoffer l'offre des outils de mise en relation pour un hébergement, un nouveau module sera publié en 2017. Celui-ci permettra aux chercheurs, doctorants et étudiants d'entrer en contact avec des propriétaires de gîtes, chambres d'hôtes et résidences de tourisme.

Logements meublés	Propriétaires	Candidatures 741	Loc. ajoutées 124	Loc. en cours 166	CoeTag
L 579 - F2 - 70 m ²	P378 - Résidence Les Aigles	-	-	-	isso
L 577 - F1 - 30 m ²	P443 - Résidence Les Aigles	-	-	-	tours
L 562 - F2 - 54 m ²	P90 - Résidence Les Aigles	-	-	-	uly
C 482 - Colocation - 15 m ²	P359 - Résidence Les Aigles	-	-	-	uly
C 464 - Chez l'habitant - 25 m ²	P222 - Résidence Les Aigles	-	-	-	tours
C 440 - Colocation - 12 m ²	P333 - Résidence Les Aigles	-	-	-	uly
C 421 - Chez l'habitant - 13 m ²	P309 - Résidence Les Aigles	-	-	-	tours
C 420 - Chez l'habitant - 15 m ²	P309 - Résidence Les Aigles	-	-	-	tours
C 419 - Chez l'habitant - 15 m ²	P309 - Résidence Les Aigles	-	-	-	tours
C 414 - Chez l'habitant - 12 m ²	P305 - Résidence Les Aigles	-	-	-	tours
C 378 - Chez l'habitant - 18 m ²	P224 - Résidence Les Aigles	-	-	-	tours
C 326 - Chez l'habitant - 15 m ²	P253 - Résidence Les Aigles	-	-	-	tours
C 281 - Chez l'habitant - 25 m ²	P230 - Résidence Les Aigles	-	-	-	tours
C 268 - Colocation - 14 m ²	P216 - Résidence Les Aigles	-	-	-	tours

78493	Chercheur	LIANG	Wang	12/11/1985	Chine
78482	Doctorant	GAO	Yan	30/01/1993	Inde
78471	Chercheur	LIANG	Wang	05/01/1977	Espagne
78418	Doctorant	LIANG	Wang	03/02/1990	Maroc
78178	Doctorant	LIANG	Wang	06/03/1990	États-Unis d'Amérique
78120	Doctorant	LIANG	Wang	29/01/1979	Équateur
78119	Chercheur	LIANG	Wang	13/05/1988	Russie (Fédération)
78066	Doctorant	LIANG	Wang	23/09/1979	Iran (République islamique)
77886	Chercheur	LIANG	Wang	09/03/1986	Bénin
77751	Chercheur	LIANG	Wang	24/07/1983	Iran (République islamique)
77616	Doctorant	LIANG	Wang	20/06/1991	Colombie
77568	Chercheur	LIANG	Wang	22/06/1986	Algérie
77380	Doctorant	LIANG	Wang	27/02/1991	Royaume-Uni
77368	Doctorant	LIANG	Wang	01/10/1992	Maroc
77278	Doctorant	LIANG	Wang	18/07/1989	Italie
77260	Chercheur	LIANG	Wang	20/04/1986	Inde
77253	Doctorant	LIANG	Wang	27/12/1990	Argentine
77205	Doctorant	LIANG	Wang	20/04/1991	Bésil
77178	Doctorant	LIANG	Wang	01/11/1987	Royaume-Uni
77167	Doctorant	LIANG	Wang	18/10/1990	Chili
77133	Doctorant	LIANG	Wang	09/06/1990	Tunisie

ASSISTANCE PRATIQUE

Les sollicitations ont changé de nature ces dernières années, en raison d'une volonté de la FNAK d'encourager dès que possible l'accompagnement des chercheurs en mobilité par le centre Euraxess concerné, et de travailler *en backoffice* pour privilégier l'expertise de la FNAK (observatoire, conseil scientifique, amélioration de la réglementation) ;

En 2016, environ 300 questions pratiques ont encore été posées (réglementation, logement, cours de FLE, etc.), la plupart ayant été réassignées aux centres Euraxess concernés sur le terrain. Dans le même temps en revanche, les sollicitations liées au dispositif ALFRED® ont augmenté très significativement (plus de 1000 venant des chercheurs, des centres Euraxess, des universités et des organismes, etc.). Quant à l'assistance apportée par les centres Euraxess, les quelques copies d'écran ci-dessous tirées du tableau de bord du système résument bien leur action.

Consultations enregistrées du 01/01/2016 au 31/12/2016 [Filtrer](#)
 Pour rechercher sur une année complète, entrez simplement l'année dans la première zone de saisie.

Niveaux Univ.	Effectif	Nbr. Consultations	Nbr. Services
Chercheur	2629	6906	8199
Doctorant	3004	8432	10207
Étudiant	2430	3313	4176
Autre	166	509	579
Conjoint	117	380	427
Total	8346	19540	23588

Modes de consultation	Chercheur	Doctorant	Étudiant	Autre	Conjoint	Total
Accueil physique	1114	2103	1786	81	177	5261
Email	5602	6054	1518	428	198	13800
Téléphone	190	275	9		5	479

Interlocuteurs de consultation	Chercheur	Doctorant	Étudiant	Autre	Conjoint	Total
Famille/amis	171	97	18		8	294
Institution	669	787	45	13	14	1528
Lui-même	6066	7548	3250	496	358	17718

Catégories	Chercheur	Doctorant	Étudiant	Autre	Conjoint	Total
Logement	2354	2879	1579	86	6	6904
Aide Administrative	4265	5398	1857	321	287	12128
Entrée/Séjour	2598	3824	1174	144	174	7914
Droit du travail	149	266	306	11	13	745
Santé et assurances	428	426	220	29	10	1113
Divers	1090	882	157	137	90	2356
Intégration	1028	1405	742	36	41	3252
Intégration professionnelle et universitaire	66	126	134	3	4	333
Intégration vie quotidienne	962	1279	608	33	37	2919
Spécifiques CSE	552	522	1	136	93	1304

Permis de conduire	432	422
Prestations familiales (CAF)	34	58
Prise de rendez-vous préfecture	341	543

ASSURANCE

La mobilité scientifique reste l'un des rares secteurs d'activité où le recrutement ne correspond pas toujours à un contrat de travail. D'après les données enregistrées dans le système ALFRED®, c'est la situation de 20 à 30% des chercheurs en mobilité, ressortissants étrangers pour la plupart. Bien que cette part diminue chaque année, sous l'impulsion de l'Etat et avec les organismes de recherche, les chercheurs concernés ne cotisent pas à la sécurité sociale et doivent, contrairement aux salariés, souscrire de façon volontaire à une couverture publique ou privée. Face à cette situation, acc&ss FNAK a jugé bon de négocier une offre privée dès 1997, que les assureurs appellent couverture santé au 1^{er} euro, adaptée aux exigences de la mobilité scientifique.

Le bilan 2016 des chercheurs ayant souscrit une assurance est en baisse, probablement en raison de la refonte en cours des produits d'assurance santé :

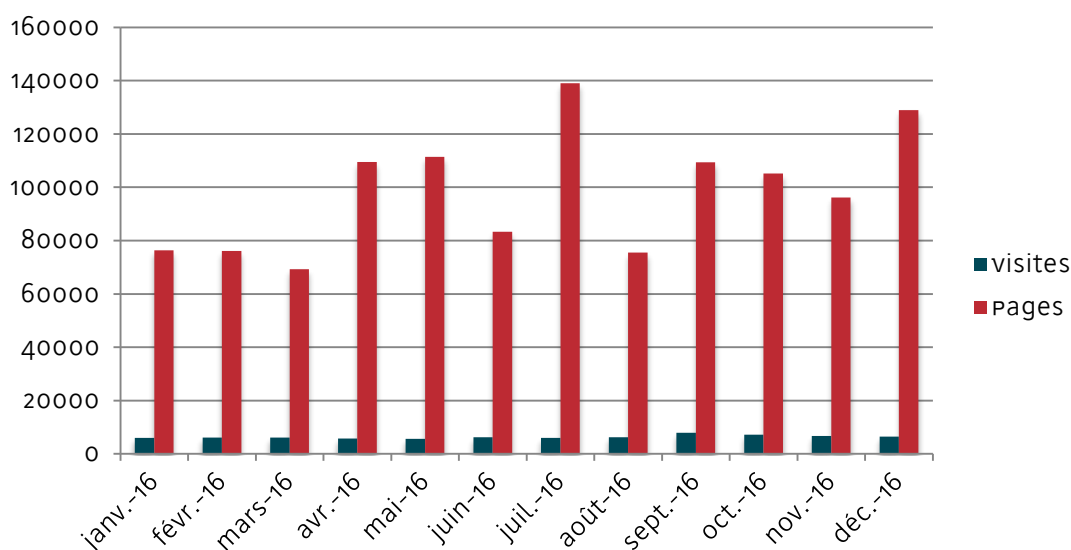
- Frais de santé au 1^{er} euro : 185
- Complémentaire santé : 30
- Multirisque habitation : 215
- Responsabilité civile vie privée : 88
- Prévoyance : 34
- Autres : 27

COMMUNICATION

SITE WEB

Le nombre de visites s'est élevé à 6300/mois en 2016 (7000 en 2015), conformément à l'évolution souhaitée par la FNAK pour :

- aiguiller les chercheurs en mobilité vers les centres Euraxess ;
- accompagner la professionnalisation du réseau Euraxess, notamment grâce à la base de données qu'elle partage avec lui (ALFRED®).



FORUM ACC&SS FNAK – EURAXESS

1000 messages ont été postés sur le forum de la FNAK et d'Euraxess lancé en 2012 (265 en 2016), un chiffre inférieur à celui de l'année précédente mais qui s'explique notamment par la professionnalisation du réseau Euraxess.

Les outils statistiques du forum (phrpbv) n'étant plus mis à jour, nous ne pouvons en avoir une analyse plus fine que celle du tableau qui suit.

statistiques du forum	valeur
nombre de messages :	1000
nombre de sujets :	336
nombre de membres :	60
nombre de fichiers joints :	153

Refus statut scientifique pour contrat Post-doc par Ludovic MICHEL » ven. 7 oct. 2016 15:51	3	32	par Ludovic MICHEL → lun. 10 oct. 2016 15:46
Doctorant sous financement China Scholarship Council par Morgane Dilosquer » lun. 19 sept. 2016 08:54	2	25	par Morgane Dilosquer → lun. 3 oct. 2016 09:48
droit de voyager réfugié politique par LELUE » ven. 2 sept. 2016 11:41	1	21	par LELUE → lun. 5 sept. 2016 09:30
CST "scientifique" aprsè CST "salarié en mission" ? par Christian POIRSON » mar. 19 juil. 2016 16:58	0	9	par Christian POIRSON → mar. 19 juil. 2016 16:58
carte de séjour néerlandaise par Christian POIRSON » ven. 8 juil. 2016 16:12	1	14	par ida.elmajdoubi → mer. 13 juil. 2016 09:53

LISTES DE DIFFUSION

des chiffres légèrement inférieurs sont également observés pour l'utilisation des listes de diffusion de la FNAC et du réseau Euraxess, avec 237 messages diffusés en 2016 (265 en 2015).

A noter que ces deux moyens de communication, forums et listes de diffusion, sont aujourd'hui moins employés (dans quel que soit le domaine d'activité), les réseaux sociaux prenant progressivement le pas sur ces moyens

bilan listes	Jan.	Fév.	Mar.	Avr.	Mai	Juin	Jui.	AOû.	Sep.	Oct.	NOV.	Déc.	Total
centres Euraxess	10	3	14	3	4	5	4	2	6	7	2	19	79
Alfred	1	0	7	8	2	1	0	0	8	0	6	1	34
communication	19	0	8	0	1	0	0	12	0	0	0	0	40
Logement	9	8	1	0	17	4	0	0	0	0	0	0	39
qualité	1	14	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23
Procédures	17	4	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22
Total	57	29	39	11	24	10	4	14	14	7	8	20	237



CONSEIL SCIENTIFIQUE¹

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Attirer les meilleurs chercheurs dépend d'abord de la qualité de nos équipes de recherche, d'où le besoin d'identifier leurs recrues le plus tôt possible et d'anticiper leur arrivée. Dans un contexte international où la mobilité s'accélère, une véritable prise de conscience a eu lieu ces cinq dernières années : celle de la valeur des (jeunes) chercheurs et de leur contribution à l'avancement de la science, relayée et amplifiée par les réseaux sociaux. Ceci n'a pas plus échappé aux principaux intéressés qu'aux organismes de recherche, eux-mêmes placés devant la responsabilité d'adopter des modalités de recrutement vertueuses.

Ainsi le vieux dossier de la résorption des libéralités, enclenchée en 2005 par le ministère de la recherche, doit-il être analysé comme un enjeu pour notre rayonnement plutôt qu'une entrave coûteuse pour notre développement. Il convient donc de s'inspirer des initiatives pionnières menées par nos voisins allemands et britanniques, qui montrent l'enjeu de garantir des conditions de travail propices à l'accompagnement de la carrière des chercheurs, qui deviennent complémentaires des prérequis de l'excellence scientifique. En période d'assèchement des crédits de recherche, aménager sans attendre un environnement sain est même déterminant, pour les chercheurs comme pour leurs familles.

La couverture sociale des chercheurs en mobilité constitue donc un levier supplémentaire pour l'attractivité de notre recherche ; la moindre mobilité des chercheuses en est d'ailleurs une démonstration. Au niveau européen, on relèvera enfin la publication en mai 2015 d'un projet pilote pour le suivi de la carrière des chercheurs par la Fondation européenne de la science, dont l'une des conclusions les plus frappantes est la différence observée, relative à leurs niveaux de performance et de satisfaction, entre les chercheurs ayant des contrats permanents et ceux sous contrat temporaire : les premiers sont plus productifs et bien plus satisfaits que les seconds, un résultat compatible avec les recommandations de la charte européenne du chercheur promue par l'UE. Quelle stratégie souhaitons-nous engager pour la France ?

Les contraintes de la loi Sauvadet quant à la titularisation n'apparaissent pas en rapport avec les besoins de l'enseignement supérieur et de la recherche s'agissant de son attractivité. C'est une incitation à suivre la démarche européenne en matière de ressources humaines, y compris la réflexion sur la sécurité sociale, les retraites ou les contrats.

Il y a en fait un problème d'harmonisation européenne, compliqué par le niveau de salaire des différents pays. Il convient de veiller à l'attractivité des salaires comme à leur équilibre. quatre scénarios sont discutés actuellement au niveau de l'UE :

- d'abord un copier-coller des programmes Marie Curie, avec salaire pour tous et facteur correctif en fonction du pays de destination ;
- ensuite un coût unitaire salarial pour tous les états membres, autrement dit une moyenne où certains perdraient et d'autres gagneraient ;
- la 3^{ème} option serait un salaire minimum pour tous les chercheurs, en dessous duquel on ne descendrait pas ;
- la dernière option serait enfin de valoriser les clauses spécifiques, pour mettre en œuvre des régimes incitatifs spécifiques, c'est probablement l'option vers laquelle on se dirige.

Il s'agit en effet de ne pas décrocher par rapport à nos voisins allemands, qui ont maintenu leur niveau, presque deux fois supérieur au nôtre aujourd'hui ! Quant au problème des libéralités en France, le nivellement n'a pas été compensé et se fait au détriment de notre attractivité.

La question serait en effet moins la résorption des libéralités que l'investissement à maintenir. On observe d'ailleurs que quelques universités allemandes, qui ne sont pourtant pas confrontées à nos contraintes réglementaires, ont même mis l'accent sur les conditions de travail, y compris la protection sociale. C'est en train de se produire et les Allemands légifèrent même dans ce sens². Si on n'y veille pas la France subira une double peine, en perdant conditions de travail et attractivité, à un moment où l'inflexion se produit justement en Allemagne comme au Royaume-Uni³, c'est-à-dire chez nos principaux concurrents. Il est grand temps de miser sur l'accompagnement de la carrière scientifique, sans quoi nous décrocherons.

¹ compte rendu DE LA 3^{ème} réunion (26 novembre 2015)

² <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-scientifique/veille-scientifique-et-technologique/allemande/article/une-nouvelle-loi-pour-encadrer-les-contrats-des-jeunes-chercheurs>

³ vitae news digest 2013, <https://www.vitae.ac.uk/news/news-vitae-2013.pdf/@download/file/news-vitae-2013.pdf>

vers une harmonisation de la protection sociale ?

cela passe par l'accueil dans de bonnes conditions, avec une couverture sociale digne de ce nom, l'obtention de la carte vitale dans un délai raisonnable, un suivi de la retraite adapté à la mobilité, l'accompagnement par les services de l'établissement d'accueil, etc. non seulement les délais actuels sont indignes des scientifiques en mobilité, même salariés, mais les prestations correspondantes sont aujourd'hui inaccessibles financièrement pour les non salariés (plus de 4000 des chercheurs reçus par Euraxess en 2015). on pourrait toutefois faire expertiser, au niveau interministériel, les conditions tarifaires d'une inscription volontaire à la CPAM et naturellement à l'ATMP, afin que les chercheurs en mobilité soient couverts lorsqu'ils sont sans contrat de travail ni employeur. Le dialogue interministériel apparaît d'autant plus nécessaire que la mobilité scientifique a des répercussions sur trois codes différents, ceux du travail, des étrangers et de la sécurité sociale, et relèvent d'autant de ministères. il est donc essentiel d'obtenir un niveau de discussion productif entre eux, afin que la réglementation progresse d'une façon homogène, dans la compréhension des enjeux modernes de la science.

un autre obstacle à régler, s'agissant de la protection sociale, est celui du temps de la rédaction de la thèse. sa durée en France étant l'une des plus courtes d'Europe, elle exige souvent prolongation, avec plus ou moins de chômage et de précarité pour nos doctorants étrangers (couverture CMU dans le meilleur des cas), c'est-à-dire des conditions indignes de leurs ambitions comme des nôtres.

pour les retraites enfin, des avancées existent en Europe comme à l'international, avec les accords bilatéraux. il y a toutefois des moments où certains ne cotisent pas : or quand on ne cotise pas, on ne peut pas avoir de points de retraite, nulle part, que ce soit par cotisation ou par capitalisation. il serait d'ailleurs judicieux d'encourager l'adoption de Resaver, l'initiative pan-européenne de la Commission⁴.

La question du contrat

on ne pourra pas lutter vraiment contre les libéralités, ce qui sous-tendrait en effet de revaloriser l'ensemble de la fonction publique et du corps des enseignants-chercheurs. on ne pourra pas manipuler ce levier. La responsabilité de l'état serait vraiment de simplifier l'accueil, par exemple pour les chercheurs qui veulent venir 6 mois avec leur financement, ce qui est strictement impossible aujourd'hui. il y a donc un problème de tactique, avec un autre souci, celui de la contrainte de durée comme celle imposée par la loi Sauvadet. Actuellement, on est plutôt dans un système de financement sur contrat, que ce soient ceux de l'European Research Council (ERC) ou ceux de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) – un ERC c'est 5 ans, un ANR généralement entre 2 et 5 ans, mais plus souvent 3 ans -. En cumulant deux contrats – ERC et ANR – un chercheur étranger qui voudrait profiter de 8 années merveilleuses en France pour faire sa recherche ne le pourrait pas, puisque la limite est de 5-6 ans avec la loi Sauvadet.

A noter le projet de loi de nos voisins allemands pour lever cet obstacle, visant à limiter les abus liés au recours à des contrats à durée déterminée, voire de très court terme, qui sont proposés aux étudiants et doctorants et les empêchent de pouvoir planifier leur carrière à moyen terme. Le but est également d'introduire à l'avenir des contrats à durée indéterminée pour les jeunes chercheurs. il y a une réflexion courageuse à avoir sur la durée :

- pour les très courts séjours où il faut être très réactif ;
- et pour les séjours plus longs afin de préserver les talents.

c'est ce que les pays du nord appellent la flexisécurité, qui a toujours existé dans le domaine particulier de la science. il existe d'ailleurs une charte, la charte européenne du chercheur, sur laquelle les états membres de l'UE peuvent se baser pour régler ces questions⁵. Ajoutons enfin que quand un Brésilien vient 6 mois, il cotise 6 mois à l'URSSAF et ce sont 6 mois de perdus : l'URSSAF gagne mais le chercheur n'a rien quand il part.

Les spécificités du métier de chercheur

cela plaide pour qu'au niveau national on considère que le statut des scientifiques soit traité à part. il y a des spécificités de ce métier qui n'ont pas d'équivalent dans les autres métiers et qu'il faut prendre en compte. c'était le cas pour les visas, où la Fondation Kastler a joué un rôle déterminant, c'est le même constat pour les problèmes dont on parle. il faut accepter l'idée de spécificités, parce qu'on ne peut pas traiter tout le monde de la même manière.

A partir du moment où on définit un périmètre correspondant à celui d'un statut scientifique, on peut peut-être accepter des flexibilités, une adaptabilité plus grande, parce que cette mobilité dont on parle est vraiment très spécifique des métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur. il n'y a pas d'autre métier qui en ait autant, à ces niveaux d'âge, de jeune jusqu'à senior, fut-ce dans le privé. ce particularisme est à analyser comme un atout, peut-être dans le contexte actuel de la loi Macron et des professions dites protégées, qui justifieraient un statut dérogatoire pour les chercheurs.

⁴ Resaver, http://ec.europa.eu/euraxess/pdf/rights_documents/RESAVER%20Retirement%20savings%20vehicle%20for%20European%20Research%20Institutions.pdf

⁵ charte européenne du chercheur – code de bonne conduite pour le recrutement des chercheurs, http://ec.europa.eu/euraxess/pdf/brochure_rights/eur_21620_en-fr.pdf

en outre, un récent rapport de l'OCDE montre que dans les années 2030 environ 40% des diplômés viendront de Chine et d'Inde, contre seulement un peu plus de 25 % pour les USA et les pays de l'UE⁶. Le défi consiste donc aussi à attirer les meilleurs hors Europe, avec nos réglementations qui sont à adapter face au défaut d'attractivité de nos laboratoires à l'international.

On pourrait reprendre sous forme de manifeste les éléments du rapport de l'Académie des sciences sur l'attractivité des carrières de la recherche, certainement avec d'autres documents et en concertation avec les organismes et les universités. Ils ont évidemment des idées très précises sur la question, et un seul document permettrait d'en avoir une vision synoptique, pour montrer la spécificité des métiers de la recherche⁷. Le cabinet de Matignon semblerait demandeur d'un document de cette nature pour revisiter tous ces aspects.

une opportunité pour les organismes et les collectivités

Outre l'action des États et de l'Europe, les organismes de recherche et les collectivités territoriales contribuent à l'attractivité et peuvent initier programmes de recrutement et appels à projets. À l'exemple des régions Alsace et Pays de la Loire (Tapis Rouge, Connect Talent⁸), où la concertation permet d'afficher une offre de recrutement pluriannuelle, à la fois compatible avec l'offre institutionnelle et plus flexible que le système national. Les conditions sont alors réunies pour un accueil privilégié des chercheurs, surtout si le dispositif est cofinancé par l'État.

Rappelons qu'on redoutait il y a 25 ans que les chercheurs en mobilité restent sur notre sol, alors qu'aujourd'hui on sait que c'est une chance. Verra-t-on demain en Europe, comme aujourd'hui en Amérique du Nord, une administration qui suit les recommandations des scientifiques plutôt que le contraire ? L'expertise d'usage se heurte à une certaine absurdité du système, qu'on retrouve aussi dans le domaine international de l'enseignement supérieur et de la recherche.

CONDITIONS D'ACCOMPAGNEMENT DE LEUR SÉJOUR & CARRIÈRE

vers un accompagnement global sur mesure, personnalisé et mutualisé. En dix ans, le réseau français d'accueil des chercheurs en mobilité (centres Euraxess et apparentés) s'est rendu capable de professionnaliser l'accompagnement des chercheurs en mobilité. Parallèlement à cet essor, la FNAK a développé un véritable système de mise en relation informatique, ALFRED[®], qui permet à ces bureaux d'accompagner les chercheurs invités de leur périmètre pour leur logement, leurs formalités, leur apprentissage du français, leur découverte de la région, etc. L'enjeu est aujourd'hui de partager ce système unique en Europe, et même envié par nos voisins, avec tous les acteurs de la chaîne de l'accueil de la mobilité scientifique, pour fournir à nos organismes et à nos universités les indicateurs et l'expertise dont ils ont besoin, pour améliorer leurs performances. Le dispositif ALFRED permettrait ainsi d'appuyer une stratégie nationale research alumni⁹, en cohérence avec la diplomatie globale prônée par le ministère des Affaires étrangères et du développement international. Comment encourager les rapprochements nécessaires ?

un véritable système national

Le système ALFRED[®] a fait l'objet d'une déclaration CNIL dès 1994. L'accès est actuellement réservé au réseau Euraxess et correspond au périmètre d'action du centre concerné, par code postal. Seule la FNAK a une vision complète des données, ce qui lui permet de publier chaque année le volet observatoire de son rapport d'activité. En cas de mobilité interrégionale, le partage des données entre sites de recherche est réalisé sur simple requête, par exemple lorsqu'un chercheur arrive à Marseille doit ensuite passer par Paris, ce qui évite les ressaisies de données et facilite la prise de relais.

⁶ Quelle est l'évolution du vivier mondial de talents ? <http://www.oecd.org/edu/skills-beyond-school/P1F%205.pdf>

⁷ Attractivité des carrières de la recherche, http://www.academie-sciences.fr/archivage_site/activite/rapport/rapport090708.pdf

⁸ Connect Talent, <http://www.connectalent.org/en/the-call-for-projects/>

⁹ The discovery of Research Alumni, <https://www.humboldt-foundation.de/pls/web/docs/F211510005/research-alumni-broschure-duz.pdf>

inscription & validation

Le principe de base est qu'à l'arrivée du chercheur en France, il ou elle est orienté(e) vers « son » centre Euraxess, qui va l'inviter à s'inscrire pour bénéficier des services Euraxess. Le formulaire d'inscription en ligne est très complet, pour faciliter la prise en charge, et comprend bien sûr des éléments relatifs à son état-civil, à sa situation avant et pendant son séjour en France, son domaine scientifique, son niveau, etc. On se base sur les nomenclatures en vigueur au niveau de l'OCDE et de l'UE¹⁰. Le code postal de l'établissement d'accueil détermine son centre Euraxess de rattachement, le formulaire pouvant alors arborer le logo du centre de rattachement.

Bien que certains centres inscrivent tout le monde, l'inscription reste volontaire de la part des chercheurs. Les données sont celles nécessaires à leur accompagnement personnalisé par les centres Euraxess, qui est gratuit. Tous les services FNAK sont bilingues.

un outil pour professionnaliser le métier

Une fois inscrits, les données sont vérifiées et validées par le centre Euraxess de rattachement. On vérifie donc d'abord qu'on a bien affaire à des chercheurs, surtout par rapport au logement et aux offres négociées spécialement. Il y a bien sûr des données spécifiques aux doctorants et aux chercheurs, et même pour les étudiants puisque la Cité internationale gère également leur accueil, toutefois hors cadre Euraxess. La situation familiale en France est également renseignée, comme l'institution d'accueil en France et les financements, logement oblige. La validation d'une inscription se matérialise par l'envoi d'un e-mail rappelant les coordonnées du centre Euraxess et l'offre de services sur mesure dont le chercheur peut bénéficier. Chaque centre peut naturellement adapter l'e-mail en fonction de sa propre offre de service. L'accompagnement peut alors commencer, les chercheurs peuvent contacter leur centre, en s'y rendant, par téléphone ou par e-mail. Chaque sollicitation est comptabilisée, ce qui permet aux centres d'avoir un suivi statistique de leurs actions et de les adapter en cas de besoin. Le système permet aussi aux différents personnels intervenant sur un même dossier d'en avoir l'historique le plus à jour. On évite ainsi les répétitions, ce qui permet d'aller plus loin dans l'accompagnement et de professionnaliser le métier. C'est vraiment un outil de professionnalisation du métier.

A tout moment, l'accompagnement du réseau s'opère sur trois domaines principaux, le logement, l'aide aux formalités (visa & titre de séjour, sécurité sociale) et adaptation à la vie quotidienne en France (cours de FLE, programmes culturels, accueil de la famille). Pour l'aide aux formalités, un juriste peut intervenir avec deux fonctions, l'une de veille juridique et de vulgarisation des dernières réglementations, l'autre d'aide aux chercheurs et de collaboration avec les ministères quant aux problèmes du terrain. C'est un service essentiel pour tout le monde.

un outil d'avenir

L'enjeu aujourd'hui est que les universités et les organismes de recherche aient connaissance du système ALFRED[®], ce qui dépend naturellement de la communication de la FNAK et des centres Euraxess. Le projet est aussi d'en ouvrir l'accès à d'autres utilisateurs, en particulier les organismes de recherche. On serait alors en mesure d'accompagner véritablement tous les chercheurs, et de fournir des statistiques fiables aux collectivités comme aux ministères. On pourrait ainsi organiser au ministère une réunion pour inciter les différents acteurs de la recherche, organismes ou universités, à adopter ce système. Ce serait une proposition à soumettre au niveau des DRH de ces établissements. Une démarche analogue est d'ailleurs entreprise au niveau de la région Alsace pour inciter les établissements à relayer ce système Alfred. L'enjeu global pour la FNAK est de garantir la gratuité du service, dans un contexte où certains en région proposent moyennant paiement ce que les centres Euraxess offrent gracieusement et considèrent comme une mission de service public. L'attractivité a certes un coût, mais ce n'est pas à ceux qu'on s'efforce d'attirer d'en faire les frais : on s'expose sinon à d'amères déconvenues.

Le système ALFRED[®] permet donc de sécuriser l'accompagnement des chercheurs en mobilité.

exploitation du système ALFRED[®], modularité

Toutes les saisies dans le système vont permettre deux applications, d'une part des exportations pour communiquer avec les chercheurs, d'autre part pour rechercher un profil spécifique, selon l'origine ou le domaine scientifique. C'est notamment utile pour les inviter à un pot de bienvenue, ou par exemple pour identifier les réfugiés syriens.

¹⁰

Manuel de Frascati,
<http://www.oecd.org/fr/innovation/inno/manueldefrascatimethodetypeproposseepourlesenquetessurlarechercheetledeveloppementexperimental6emeedition.htm>

Les centres ont ainsi accès à des statistiques simples, par exemple sur les services les plus demandés, et la FNAK en tant qu'observatoire national peut identifier les points les plus bloquants, comme par exemple le logement ou les délais de délivrance de la carte vitale. Les développements en cours vont permettre de coupler l'outil ALFRED® à des cubes analytiques, c'est-à-dire à un processus informatique permettant de générer en temps réel les données statistiques les plus précises.

un atout majeur du système ALFRED® est sa modularité. Il est en effet développé selon des modules correspondants aux besoins des personnels chargés d'accueillir les chercheurs en mobilité.

c'est le cas du module logement meublé privé (chambre, studio ou appartement, en colocation), selon un processus de mise en relation qui n'entre pas en concurrence avec la location telle qu'encadrée actuellement par la loi. Il s'agit d'un catalogue de logements meublés privés, établi par les centres de services avec les propriétaires. Le chercheur a accès au catalogue, fait son choix en cliquant simplement sur un bouton « contacter le propriétaire » et le processus s'enclenche. Le propriétaire reçoit sa demande et peut lui répondre sur la base des informations utiles saisies par le chercheur. c'est le chercheur qui choisit, en fonction de la surface, de son budget, etc. Quant aux propriétaires, ils apprécient de pouvoir louer aux chercheurs et sont de plus en plus nombreux à vouloir intégrer le catalogue, surtout qu'ils peuvent eux-mêmes gérer les disponibilités de l'appartement grâce à une interface dédiée, dont l'accès est sécurisé, avec mot de passe et identifiant.

Les chercheurs sont un public apprécié. Sur place, les centres peuvent aussi s'assurer que les logements sont en bon état. Il y a même des accords avec quelques chaînes d'appart'hôtels, ce qui est particulièrement apprécié pour les courts séjours ou pour pouvoir se retourner avec les séjours plus longs. Il y a un réel engouement pour ce module, de la part des propriétaires comme des centres Euraxess.

ce module de mise en relation hébergement permet donc de répondre à toutes les attentes, en proposant des logements dignes pour les chercheurs et leurs familles. Il ne s'agit pas d'un système de location, réservé aux professionnels, mais d'une mise en relation conforme aux recommandations du groupe de travail logement Euraxess et à celle de la CNIL en respectant la réglementation en vigueur. ce module de mise en relation est d'ailleurs en cours d'extension à d'autres services, pour trouver un cours de FLE à proximité ou suivre la délivrance des titres de séjour. enfin, l'équipe de développement finalise un module d'export de données statistiques sur les chercheurs, les séjours, les institutions d'accueil, etc., pour fournir aux utilisateurs d'ALFRED® les instruments de gestion de la mobilité dont ils ont besoin.

un dispositif de terrain utile

La gestion du système ALFRED® par une trentaine de centres Euraxess partout en France est un autre atout, car chacun coopère localement avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de son périmètre, en proximité avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la chaîne de l'accueil des chercheurs en mobilité. Il est important d'anticiper, de préparer l'arrivée des chercheurs en mobilité, ce qui se révèle déterminant pour un séjour de recherche réussi. Il est donc essentiel de les toucher en amont de leur départ, via leurs institutions d'accueil en France et nos postes diplomatiques à l'étranger. c'est un peu dans le kit de départ du jeune chercheur, qui doit avoir connaissance du dispositif, savoir qui peut l'accueillir, de quel visa il a besoin, etc.

il n'existe manifestement pas d'équivalent d'ALFRED® ailleurs en Europe, voire ailleurs. Les présentations faites devant la commission à Bruxelles il y a 10 ans, ou en Allemagne dernièrement, tendent d'ailleurs à le confirmer. A chaque fois c'est l'émerveillement, la surprise surtout qu'un système centralisé existe.

La nature des services demandés est étudiée, adaptée aux besoins des chercheurs. un questionnaire de satisfaction permet d'en avoir une vision qualitative depuis une dizaine d'années, au niveau local comme au niveau national. on mesure ainsi les marges de progression, les points appelant l'attention des ministères. Le système est fondé sur l'individu - sur le chercheur -, avec une vision macroscopique précieuse pour asseoir notre stratégie d'attractivité au niveau des organismes de recherche, des ministères, etc. D'où la notion d'observatoire qui caractérise aussi la Fondation Kastler, qu'il s'agit de faire connaître et qui peut aider au pilotage des initiatives comme à l'analyse de terrain, sur la base d'indicateurs fiables. on peut aussi songer à des commandes passées par les organismes ou par les ministères, à des analyses ponctuelles ou locales, mais qui appelleront des ressources complémentaires. Quant aux développements ad hoc, pour un organisme ou pour une université, ils demanderaient des moyens supplémentaires et justifieraient une négociation spécifique, pourquoi pas un tour de table, qui semble à leur portée d'après certaines discussions préalables.

ALFRED® est arrivé à un moment de son développement qui exige des documents de présentation de l'outil, au niveau des ministères, des collectivités, des organismes, etc. c'est d'ailleurs planifié dans le processus de lancement de la dernière version du logiciel, en début d'année 2016. plusieurs documents sont envisagés, en fonction des publics ciblés. L'utilisation de l'outil étant plutôt intuitive, elle facilitera la démarche de communication et pourra s'adapter aux manifestations organisées, ceci en fonction des publics.

perspectives

Le moment semble opportun, puisque l'accès du dispositif ALFRED® à d'autres utilisateurs est envisagé, y compris d'ailleurs aux chercheurs en mobilité eux-mêmes. Il a déjà été question des organismes, mais on voit bien que les développements en cours tendent vers davantage de pilotage stratégique, avec l'objectif revendiqué de faciliter le recrutement à l'international des meilleurs talents scientifiques par les établissements français d'enseignement supérieur et de recherche. L'idée globale est de favoriser le contact entre eux et leurs hôtes, le dispositif ALFRED® devenant progressivement relationnel, ce qui apparaît d'ailleurs dans les derniers développements tels que les modules hébergement. A terme, on pourra communiquer des informations aux chercheurs en fonction de leur domaine de recherche, de leur nationalité, voire même de leur institution d'origine. Il s'agira aussi bien d'informations institutionnelles (magazines, appels à projets) que de bons tuyaux (logements, matériel de cuisine, etc.).

de la même façon, l'outil devrait être mis à la disposition des postes français à l'étranger qui ont leurs propres initiatives, comme le 14 juillet où il se passe toujours quelque chose et où les chercheurs pourraient être invités. quand on vient du pays en question, qu'on a été en France et qu'on revient dans son pays, c'est un souvenir fantastique. c'est d'ailleurs le sentiment sous-jacent qui a conduit à créer France Alumni, la plateforme française confiée à l'opérateur campus France. on peut enfin envisager une présentation de l'outil ALFRED® par note diplomatique aux postes, venir à la journée de formation des postes scientifiques, à l'Académie des sciences lorsqu'ils y sont invités pour une séance d'information, sans oublier les cocac. il s'agit de travailler en synergie, de savoir et faire savoir qu'ALFRED® existe.

compléments de lecture

- career tracking of doctorate holders, http://www.esf.org/uploads/media/career_tracking_01.pdf
- work-life balance, <http://21axow3amoj23czoqd1q1n3u.wpengine.netdna-cdn.com/wp-content/uploads/pdf/january%20special%20issue.pdf>
- The future of research symposium: facilitating postdoctoral involvement in the future of science, <http://www.postdocjournal.com/archives/753/the-future-of-research-symposium-facilitating-postdoctoral-involvement-in-the-future-of-science.htm>
- The end of the wage labour: what you know is who you know, <http://www.euroscientist.com/the-end-of-the-wage-labour-what-you-know-is-who-you-know/>
- Part-time managers in Europe: the culture and gender matter, <http://www.euroscientist.com/part-time-managers-in-europe-culture-and-gender-matter/>
- A 'single market for research' is closer, but not yet a reality, <http://www.euroscientist.com/a-single-market-for-research-is-closer-but-not-yet-a-reality/>

LE PROFIL DES CHERCHEURS ACCOMPAGNÉS

Les données d'Eurostat et du ministère de l'Intérieur relatives aux délivrances de titres de séjour, respectivement dans l'UE et en France, sont détaillées en annexe (pp. 22-23). Pays à l'origine de la procédure scientifique en 1998, la progression française s'accélère au niveau européen, avec 3723 titres délivrés (+ 12,1% en 2014). La carte compétences recule encore légèrement, avec 220 délivrées en 2015 (données provisoires). Quant aux autres pays européens, ils ne sont pas si nombreux à suivre la procédure scientifique. Le Royaume-Uni et l'Allemagne notamment, qui reçoivent aussi un gros effectif de chercheurs en mobilité, utilisent peu la « procédure scientifique » (respectivement 358 et 111 en 2015). Ce sont plutôt les pays du nord de l'Europe qui l'utilisent, comme la France, par exemple les Pays-Bas (2418), la Suède (945) la Finlande (639) ou le Danemark (575).

Avec 10176 chercheurs de 140 nationalités accompagnés en 2016, les données nationales d'acc&ss FNAK et d'Euraxess progressent de 5,6 % par rapport à 2015 (9602). La progression s'explique par l'adoption croissante du système ALFRED®. Contrairement à ce que laissait penser le bilan 2015, une véritable marge de progression existe donc, à un moment où les derniers développements opérés sur la plateforme ALFRED® (modules logement, cours de FLE, conjoints de chercheurs) tendent à emporter l'adhésion des établissements à ce système. Concernant enfin les publics accompagnés par les centres Euraxess, la part des doctorants continue de progresser, atteignant 55,1% (53,1% en 2015).

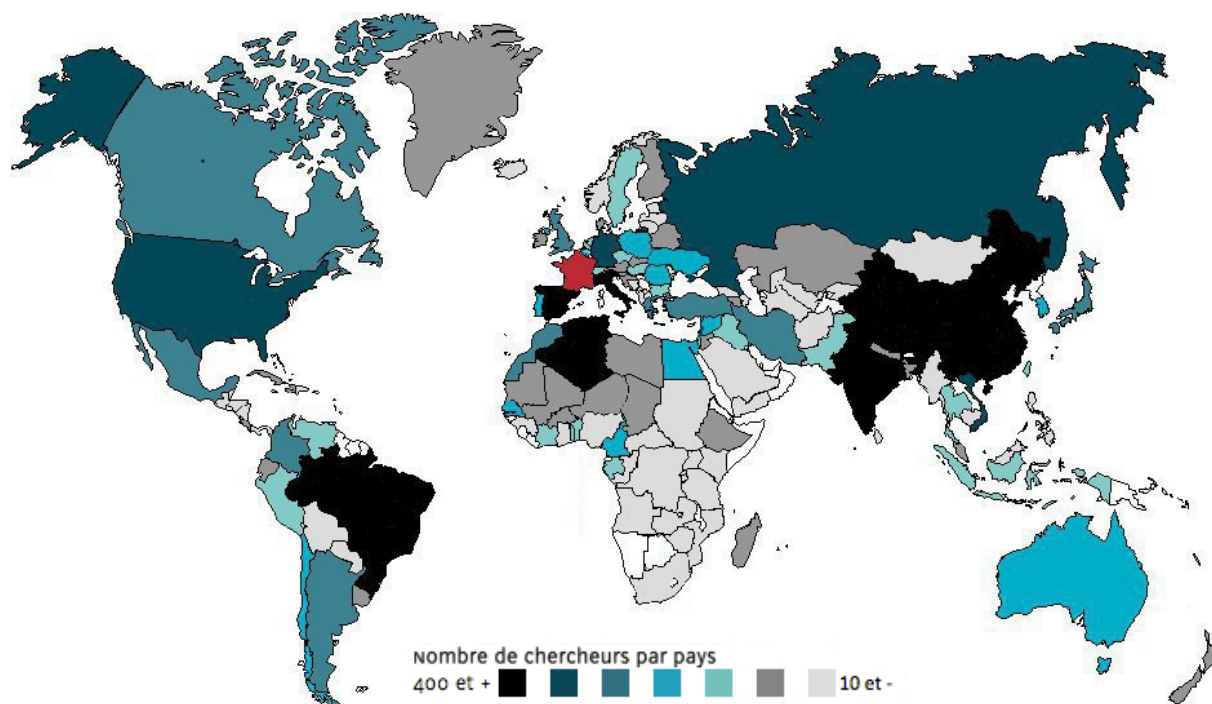
Pour ce qui est de la répartition par continent, la tendance observée depuis 7 ans s'amplifie, avec davantage encore de chercheurs en provenance d'Afrique et d'Asie (+2,3% pour chacun de ces continents), toujours au détriment de ceux en provenance d'Amérique et d'Europe (respectivement -1,7 et -2,7%). L'analyse par secteurs continentaux révèle la progression particulière de l'Afrique du Nord et de l'Afrique de l'Ouest, du Moyen-Orient - théâtre de conflits - et du secteur comprenant la Chine et l'Inde (+0,7% dans les deux cas). Les secteurs qui semblent subir cette progression sont l'Amérique du Sud (-1,7%) et l'Union Européenne (-2,7%).

Dans la même période, la classification par domaines scientifiques et technologiques confirme à nouveau la part croissante que prennent les sciences exactes et naturelles (+2,9%), mais pas les sciences de l'ingénieur et technologiques dont la progression en 2015 correspondait vraisemblablement à celle de l'adhésion nantaise à ALFRED®. Les sciences humaines et sociales poursuivent en revanche la baisse observée les années précédentes (-1,9% et -0,4%).

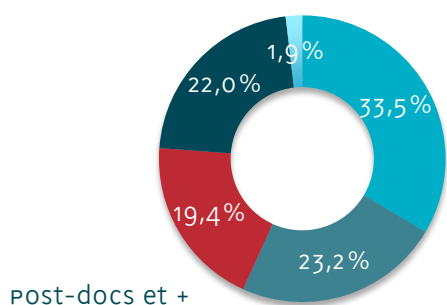
Pour ce qui est de la part des femmes dans la mobilité scientifique, la tendance à la stabilisation observée en 2015 semble se confirmer, avec « seulement » 0,2% en moins de post-doctorantes en 2016 et une proportion inchangée de doctorantes (41,4%). Les proportions par tranches d'âge, par durées de séjour ou encore par langue de communication sont stables par rapport à 2015. À noter, pour la durée de séjour des doctorants, la part non négligeable de ceux séjournant en France plus de 4 ou 5 ans, voire davantage. Supérieure à 25%, cette part laisse deviner la difficulté particulière que peuvent rencontrer les ressortissants non européens avec le renouvellement de leur titre de séjour, le cas échéant.

Il convient de rappeler enfin, pour ce qui concerne la répartition régionale, que nos chiffres correspondent à l'inscription volontaire des chercheurs en mobilité dans la base de données ALFRED®. Par conséquent, cette répartition reflète davantage la progression de l'utilisation d'ALFRED® au niveau des universités que l'attractivité scientifique des territoires français. La fusion des régions depuis le 1er janvier 2016 a naturellement été prise en compte.

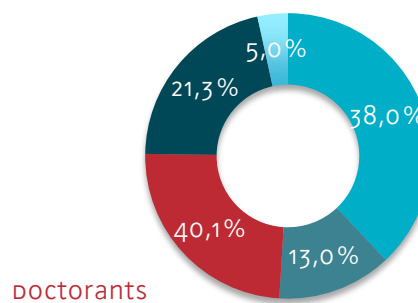
140 PAYS REPRÉSENTÉS



LE CONTINENT D'ORIGINE



- Afrique
- Amérique
- Asie
- Europe
- océanie



TOP 10 DES NATIONALITÉS

Pays	post-docs et +	
	Effectif	Part
chine	367	8,0
italie	326	7,1
inde	316	6,9
Algérie	282	6,2
brésil	273	6,0
espagne	251	5,5
états-unis	215	4,7
tunisie	187	4,1
Allemagne	158	3,5
russe (Féd.)	134	2,9

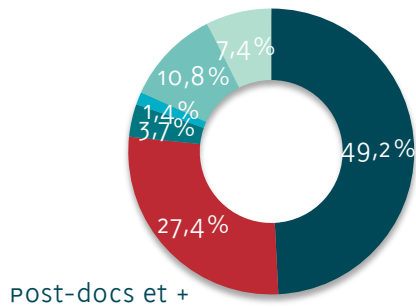
Pays	post-docs et +	
	Effectif	Part
chine	616	11,0%
Algérie	598	10,7%
tunisie	403	7,2%
brésil	355	6,3%
Liban	332	5,9%
italie	290	5,2%
inde	250	4,5%
maroc	200	3,6%
viet nam	191	3,4%
iran (rép. isl.)	161	2,9%

LA RÉPARTITION HOMMES - FEMMES

4569 Post-docs et +
5607 doctorants

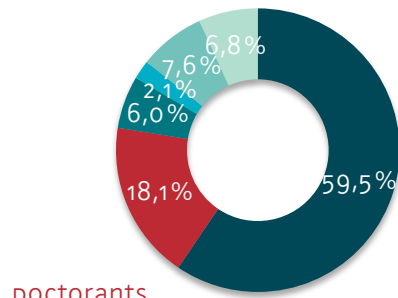


LE DOMAINE SCIENTIFIQUE



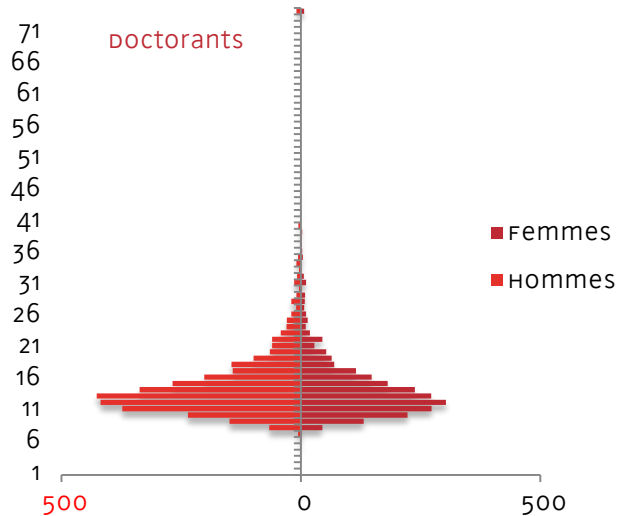
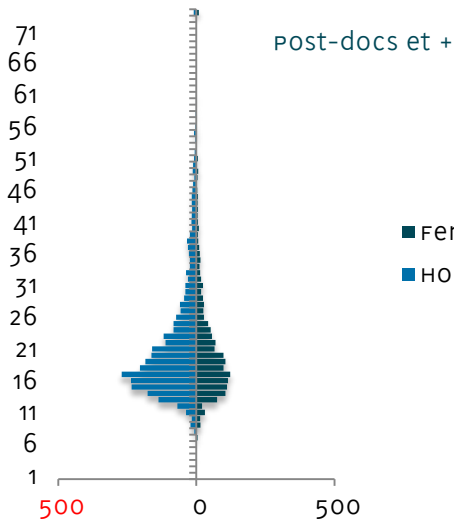
post-docs et +

- sc. exactes et nat.
- sc. de l'ingé. et techno.
- sc. médicales et sani.
- sc. agricoles
- sc. sociales
- sc. humaines

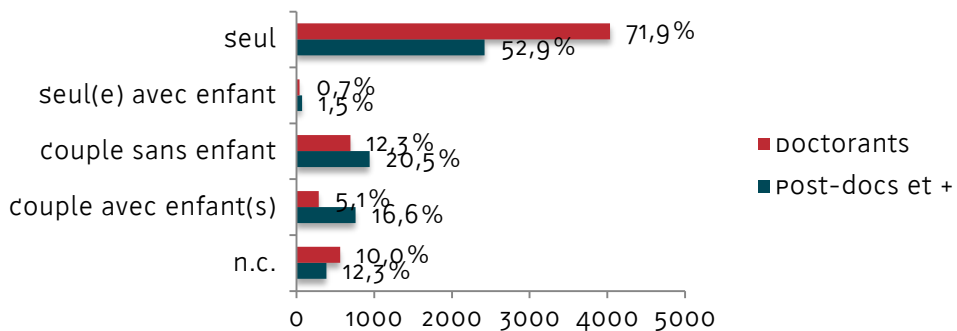


doctorants

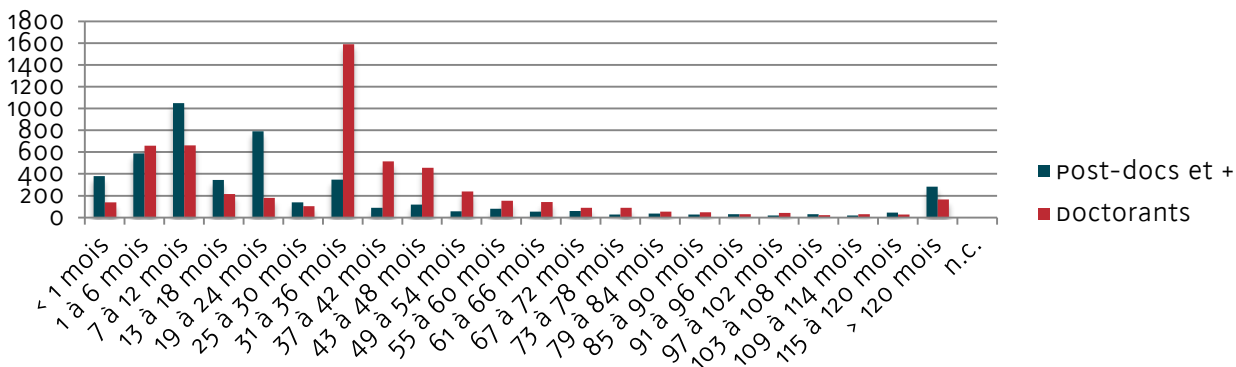
LA TRANCHE D'ÂGE



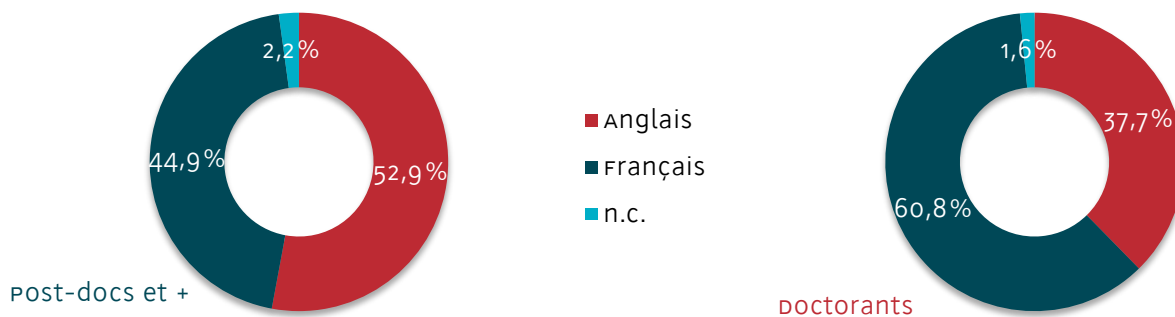
LA SITUATION FAMILIALE



LA DURÉE DU SÉJOUR



LA LANGUE DE COMMUNICATION



LA REGION D'ACCUEIL

	Post- DOCS et +	doctorants	2016		evolution 2015-2016	
			Effectif	Part (%)	Effectif	%
Auvergne-Rhône-Alpes	667	826	1493	14,7%	90	0,1%
Bourgogne-Franche-Comté	46	65	111	1,1%	8	0,0%
Bretagne	340	463	803	7,9%	682	6,6%
Centre-Val de Loire	176	213	389	3,8%	192	1,8%
Grand-Est	300	442	742	7,3%	33	-0,1%
Hauts-de-France	111	171	282	2,8%	-25	-0,4%
Île-de-France	2179	2561	4740	46,6%	-371	-6,6%
Normandie	3	3	6	0,1%	0	0,0%
Nouvelle-Aquitaine	54	66	120	1,2%	-10	-0,2%
Occitanie	260	255	515	5,1%	-53	-0,9%
Pays de la Loire	397	517	914	9,0%	16	-0,4%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	36	25	61	0,6%	13	0,1%
DDM-TOM	0	0	0	0,0%	-1	-100,0%
Total	4569	5607	10176	100,0%	574	-100,0%

OBSERVATOIRE 2016

LA MOBILITE SCIENTIFIQUE VUE D'AILLEURS

ces dernières années, nos voisins allemands et britanniques ont été les premiers à comprendre l'importance d'un accompagnement de la carrière scientifique pour appuyer leur stratégie de recrutement à l'international. Dans le même temps en France, cet enjeu a été relevé par les organismes de recherche mais, pour eux, la réflexion sur la formation et la carrière des chercheurs est la grande absente de notre politique de recherche.

Aujourd'hui, cette différence d'analyse stratégique entre la France et ses principaux concurrents explique peut-être l'évolution de leurs vocabulaires respectifs. Tandis que *les carrières scientifiques deviennent toujours plus attractives* outre-rhin¹¹, avec une progression du nombre de jeunes chercheurs dans les universités de +76%, et que *la planification fructueuse de la carrière* est le vœu exprimé outre-manche¹², l'emploi scientifique français est plutôt en berne. Après avoir augmenté de 2,1 % par an en moyenne entre 2000 et 2013, le volume de l'emploi scientifique s'est en effet stabilisé en 2014¹³.

Aujourd'hui, en mars 2017, il est question au Royaume-Uni de favoriser le *bien-être* des chercheurs, pendant qu'en Allemagne on relève que *fonder une famille* a moins d'influence qu'avant sur la poursuite d'une carrière académique pour les chercheurs. Au-delà de la communication, nos voisins sont donc en train d'adopter une approche qualitative du recrutement des chercheurs, que les établissements français d'enseignement supérieur et de recherche et leurs personnels pourraient leur envier.

Toutefois, les réflexions qui ont conduit l'Allemagne et le Royaume-Uni à ce changement de paradigme sont à la disposition des autres pays de l'UE. Par exemple, les travaux pionniers lancés en 2003 par l'agence allemande de la recherche (DFG), auxquels étaient d'ailleurs associées les autres organisations européennes de financement de la recherche, ont été repris en 2015 par l'association Science Europe au niveau qu'ils méritaient pleinement.

En octobre 2016, acc&ss FNAK a ainsi participé au premier atelier organisé par cette association à Bruxelles, sur les programmes postdoctoraux et de mobilité intersectorielle. Les interventions éclairantes de quelques jeunes chercheurs donnent un nouveau souffle à ces travaux : *enough of discussion, let's do something!* L'implication de trois représentants d'organismes de recherche français éminents dans le groupe de travail sur la carrière scientifique est également un signe encourageant.

Au niveau de la Commission européenne, la coordination du réseau Euraxess mise dorénavant sur l'approche développée par l'agence britannique Vitae, l'une des plus avancées pour le management des carrières scientifiques, dont on retrouve l'expertise dans la plupart des projets Euraxess (*Heraklion conference, Pipers, study visits*, etc.). En l'absence d'un véritable projet français en la matière, ces initiatives pilotes européennes ont le mérite d'être mises à la disposition des volontaires disposés à relever le défi.

Un bémol cependant, les organisations de jeunes chercheurs français (CJC, ANDES) ne s'impliquent pas encore comme leurs collègues britanniques, allemands et même suédois (*Young Academy, Global Young Academy, Young Academy of Sweden*), car légitimement accaparés par la situation de l'emploi scientifique en France.

Comme nous le rapportons aux membres du conseil scientifique de la FNAK depuis 2013, c'est-à-dire aux ministères concernés et aux organismes de recherche les plus impliqués (voir page suivante), le dispositif français d'accompagnement des publics en mobilité reposant sur les centres Euraxess et le système ALFRED® permet déjà d'accompagner dans des conditions idéales les milliers de chercheurs qui arrivent chaque année sur notre sol, avant leur arrivée et durant leur séjour.

De la même façon, moyennant la mise au point d'un cahier des charges avec les organismes de recherche et les universités, il est parfaitement possible aujourd'hui d'adapter le dispositif ALFRED® au recrutement de leurs chercheurs à l'international, à l'accompagnement de leur carrière ainsi qu'à la communication avec les réseaux alumni.

¹¹ Rapport fédéral sur les jeunes chercheurs Buwin 2017 (Bundesbericht wissenschaftlicher Nachwuchs 2017 « wissenschaftliche Karrieren werden immer attraktiver » (16/02/2017))

¹² Vitae / New Year's Goals: Successful Career Planning for Researchers (Janvier 2017)

¹³ L'état de l'emploi scientifique en France, édition 2016

ANNEXE

RAPPEL

en l'absence de sources de données exhaustives sur les flux des chercheurs étrangers, étudiants, post-doctorants ou enseignants-chercheurs, il est impossible de les quantifier. cependant :

- les données officielles du ministère de l'intérieur apportent l'éclairage le plus complet sur les chercheurs des pays tiers séjournant plus de trois mois sur notre sol ;
- celles provenant de la base de données ALFRED® d'accès FNAK (ALumni and Foreign REsearchers directory), issues de l'enregistrement volontaire des chercheurs invités en France, apportent un éclairage complémentaire sur les chercheurs de l'UE et ceux des pays tiers séjournant moins de trois mois.

DONNÉES DE LA COMMISSION EUROPEENNE

premières délivrances de titres de séjour pour les chercheurs
dernière mise à jour : 15.11.2016

Pays	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Allemagne	39	94	129	167	290	369	328	111
Autriche	151	143	228	184	250	229	248	266
Belgique	96	0	152	192	242	223	242	283
Bulgarie	0	0	0	0	0	2	3	0
Chypre	0	0	0	0	0	0	9	4
Croatie	:	:	:	:	:	3	9	8
Danemark	0	783	860	737	644	567	652	575
Espagne	501	390	442	447	379	370	385	398
Estonie	7	15	15	18	25	21	21	15
Finlande	0	0	0	510	526	559	586	639
France	1925	2243	2271	2073	2689	3046	3 271	3 723
Grèce	16	31	23	28	22	27	46	18
Hongrie	33	35	34	22	29	33	24	35
Irlande	169	166	89	111	164	88	146	141
Islande	:	:	0	0	0	0	0	0
Italie	35	118	336	353	388	272	351	334
Lettonie	3	1	7	3	0	5	6	3
Liechtenstein	:	:	:	:	:	0	0	0
Lituanie	1	2	5	0	2	3	8	17
Luxembourg	:	14	15	26	38	46	40	46
Malte	0	0	0	0	0	0	0	0
Norvège	370	417	227	249	3	50	53	59
Pays-Bas	864	1305	1485	1616	1689	2363	2310	2 418
Pologne	11	11	69	55	66	96	111	119
Portugal	0	0	0	0	0	0	0	0
République tchèque	45	61	0	0	162	241	184	365
Roumanie	0	0	12	8	4	5	6	11
Royaume-Uni	0	0	0	0	3929	808	91	358
Slovaquie	10	10	5	9	4	10	6	8
Slovénie	5	8	8	17	12	7	22	11
Suède	478	812	823	817	1126	1027	1091	945
Suisse	:	:	:	:	0	0	0	:
Union européenne (28 pays)	4389(d)	6242(d)	7008(d)	7393(d)	12680(d)	10420	10145	

source : Eurostat mars 2017

: non disponible

(d) définition diffère, voir métadonnées

DONNÉES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

L'admission au séjour des ressort. de pays tiers à l'ue à 27, à l'espace économique européen, à la suisse		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Economique	1 - compétences et talents	5	183	368	319	289	286	251	228	220
	2 - Actif non salarié	360	225	98	121	121	169	140	147	168
	3 - scientifique	1531	1926	2242	2268	2073	2691	3036	3267	3724
	4 - Artiste	263	286	183	181	173	160	146	175	199
	5 - salarié	5879	11718	14244	13738	13559	11201	12881	13692	14521
	6 - saisonnier ou temporaire	3 713	7 014	3 050	1 653	1 619	1 506	1 346	1 545	1 769
	Total	11751	21352	20185	18280	17834	16013	17800	19054	20601
Familial	1 - Famille de Français	49767	48833	53170	49838	48952	52070	50245	50920	49657
	2 - Membre de famille	18 950	17 304	15 171	15 678	14 809	16 581	23 127	23 099	23 785
	3 - Liens personnels et familiaux	18820	17328	17374	17666	17411	18519	20342	18307	16046
Total	87537	83465	85715	83182	81172	87170	93714	92326	89488	
Étudiants	Total	46663	52163	58586	65281	64928	58857	62815	64996	69782
Divers	1 - visiteur	5 241	4 475	5 877	6 152	6 309	6 389	6 716	6 787	6 693
	2 - Étranger entré mineur	2935	3015	3365	3704	3918	4762	4993	5379	5577
	3 - Rente accident du travail	75	98	123	70	45	39	24	22	13
	4 - Ancien combattant	199	193	225	153	141	154	257	200	165
	5 - Retraité ou pensionné	1 645	1 398	1 200	906	544	573	547	666	714
	6 - motifs divers	416	488	553	587	676	707	611	688	604
	Total	10511	9667	11343	11572	11633	12624	13148	13742	13766
Humanitaire	1 - réfugié et apatride	9 253	10 742	10 764	10 073	9 715	10 000	9 936	11 483	12 431
	2 - Asile territorial/protection subsidiaire	520	753	1797	1759	1618	2024	1956	2364	2553
	3 - Étranger malade	5 672	5 733	5 965	6 325	6 122	6 396	5 986	6 912	6 520
	4 - victime de la traite des êtres humains		18	55	63	32	36	38	63	46
	5 - victime de violences conjugales									33
	Total	15445	17246	18581	18220	17487	18456	17916	20822	21583
Total	171907	183893	194410	196535	193054	193120	205393	210940	215220	

Source : MI - DSED 8 juillet avril 2016

DONNÉES D'ACC&SS FNAK ET DU RÉSEAU EURAXESS

PAYS D'ORIGINE

Rang 2015 (2014)	Pays	Post-docs et +	Doctorants	2016		Evolution 2014-2015
				Effectif	Part	
	Afghanistan		4	4	0,0%	
	Afrique du sud	7	4	11	0,1%	
	Albanie	8	5	13	0,1%	
2(2)	Algérie	282	598	880	8,6%	+1,9%
13(11)	Allemagne	158	79	237	2,3%	-5,1%
	Andorre	1	1	2	0,0%	
	Angola		1	1	0,0%	
	Arabie saoudite	1	3	4	0,0%	
22(19)	Argentine	69	39	108	1,1%	-3,7%
	Arménie	10	7	17	0,2%	
36(29)	Australie	51	9	60	0,6%	
	Autriche	9	13	22	0,2%	

Rang 2015 (2014)	Pays	post-docs et +	doctorants	2016		Evolution 2014-2015
				effectif	Part	
(suite)						
	Azerbaïdjan	2	4	6	0,1%	
	bahamas		1	1	0,0%	
	Bangladesh	5	14	19	0,2%	
	Barbade	1	1	2	0,0%	
	Belarus	9	5	14	0,1%	
	Belgique	22	8	30	0,3%	
	Belize		1	1	0,0%	
	Bénin	9	38	47	0,5%	
	Bolivie	1	3	4	0,0%	
	Bosnie-herzégovine		3	3	0,0%	
3(3)	Brésil	273	355	628	6,2%	+5,1%
	Bulgarie	13	6	19	0,2%	
	Burkina Faso	12	22	34	0,3%	
	Burundi		3	3	0,0%	
	Cambodge	1	6	7	0,1%	
	Cameroun	16	60	76	0,7%	
18(17)	Canada	105	32	137	1,3%	+0,4%
30(27)	Chili	34	47	81	0,8%	-0,1%
1(1)	Chine	367	616	983	9,7%	+8,8%
	Chypre	4	2	6	0,1%	
16(18)	Colombie	49	120	169	1,7%	+1,2%
	Comores	2	7	9	0,1%	
	Congo	3	10	13	0,1%	
	Congo (rép. démocratique)	6	4	10	0,1%	
27(28)	Corée du sud (rép.)	59	29	88	0,9%	+0,9%
	Costa Rica	3	10	13	0,1%	
	Côte d'Ivoire	19	38	57	0,6%	
	Croatie	15	11	26	0,3%	
	Cuba	14	10	24	0,2%	
	Danemark	14	6	20	0,2%	
	Djibouti	1	7	8	0,1%	
29(32)	Égypte	39	44	83	0,8%	+0,8%
	Équateur	4	13	17	0,2%	
8(7)	Espagne	251	125	377	3,7%	+3,7%
	Estonie	1	4	5	0,0%	
10(9)	États-Unis d'Amérique	215	64	279	2,7%	+2,7%
	Éthiopie	6	14	20	0,2%	
	Fidji	1		1	0,0%	
	Finlande	8	3	11	0,1%	
	Gabon	8	20	28	0,3%	
	Géorgie	2	2	4	0,0%	
	Ghana	1	4	5	0,0%	
25(21)	Grèce	54	39	93	0,9%	+0,9%
	Guatemala	1	4	5	0,0%	
	Guinée	1	10	11	0,1%	
	Haïti	4	8	12	0,1%	
	Honduras		1	1	0,0%	
	Hongrie	24	10	34	0,3%	
6(6)	Inde	316	250	567	5,6%	+5,6%
	Indonésie	8	25	33	0,3%	

Rang 2015 (2014)	Pays	Post-docs et +	Doctorants	2016		Evolution 2014-2015
				Effectif	Part	
(suite)						
14(16)	Iran (Rép. islamique)	62	161	223	2,2%	+2,2%
	Iraq	3	21	24	0,2%	
	Irlande	10	6	16	0,2%	
	Islande	1		1	0,0%	
	Israël	29	7	36	0,4%	
4(4)	Italie	326	292	618	6,1%	+6,1%
	Jamaïque	2	2	4	0,0%	
17(15)	Japon	115	37	152	1,5%	+1,5%
	Jordanie	4	14	18	0,2%	
	Kazakhstan	4	10	14	0,1%	
	Kenya	4	3	7	0,1%	
	Kirghizistan		1	1	0,0%	
	Koweït		1	1	0,0%	
	Lettonie	2		2	0,0%	
7(8)	Liban	93	332	424	4,2%	+4,2%
	Libye	4	9	13	0,1%	
	Lituanie	3	2	5	0,0%	
	Luxembourg	1		1	0,0%	
	Macédoine (Ex-rép. yougoslave)	3	3	6	0,1%	
	Madagascar	8	21	29	0,3%	
	Malaisie	7	13	20	0,2%	
	Mali	8	16	24	0,2%	
	Malte	1		1	0,0%	
9(13)	Maroc	81	200	281	2,8%	+2,8%
	Maurice	5	13	18	0,2%	
	Mauritanie	6	6	12	0,1%	
15(14)	Mexique	80	126	206	2,0%	+2,0%
	Moldavie (Rép.)	2	5	7	0,1%	
	Mongolie	4	2	6	0,1%	
	Monténégro	1		1	0,0%	
	Népal	1	10	11	0,1%	
	Nicaragua		1	1	0,0%	
	Niger	2	15	17	0,2%	
	Nigéria	2	6	8	0,1%	
	Norvège	5	1	6	0,1%	
	Nouvelle-Zélande	4	3	7	0,1%	
	Ouganda	1	2	3	0,0%	
	Ouzbékistan	2	2	4	0,0%	
	Pakistan	28	41	69	0,7%	
	Palestine	2	16	18	0,2%	
	Panama	7		7	0,1%	
	Paraguay		2	2	0,0%	
	Pays-Bas	44	25	69	0,7%	
	Pérou	19	14	33	0,3%	
	Philippines	5	5	10	0,1%	
23(23)	Pologne	54	50	104	1,0%	+1,0%
32(25)	Portugal	32	44	76	0,7%	
	Rép. centrafricaine	1	1	2	0,0%	
	Rép. dominicaine		3	3	0,0%	
	Rép. tchèque	21	13	34	0,3%	
35(27)	Roumanie	41	27	68	0,7%	
19(20)	Royaume-Uni	112	24	136	1,3%	+1,3%

Rang 2015 (2014)	Pays	Post-docs et +	Doctorants	2016		Evolution 2014-2015
				effectif	part	
(suite)						
12(12)	Russie (Fédération)	134	104	238	2,3%	+2,3%
	Rwanda		1	1	0,0%	
20(30)	sénégal	43	69	112	1,1%	+1,1%
	serbie	16	23	39	0,4%	
	Singapour	3	6	9	0,1%	
	slovaquie	11	5	16	0,2%	
	soudan	2	1	3	0,0%	
	sri Lanka	3	1	4	0,0%	
	suède	15	3	18	0,2%	
	suisse	19	6	25	0,2%	
	suriname	1		1	0,0%	
24(24)	syrie (rép. arabe)	36	58	94	0,9%	+0,9%
	taïwan (rép. de chine)	21	23	44	0,4%	
	tanzanie (rép. unie)		2	2	0,0%	
	tchad	1	11	12	0,1%	
	thailande	19	32	51	0,5%	
	togo	10	42	52	0,5%	
5(5)	tunisie	187	403	589	5,8%	+5,8%
26(22)	turquie	49	41	90	0,9%	+0,9%
21(26)	ukraine	47	62	109	1,1%	0,0%
	uruguay	4	7	11	0,1%	
	venezuela	12	24	36	0,4%	
11(10)	viet nam	84	191	275	2,7%	+2,7%
	yémen	1	1	2	0,0%	
	zambie		1	1	0,0%	
	total	4569	5607	10176	100,00%	

CONTINENT D'ORIGINE

continent	Post-docs et +	doctorants	2016		Evolution 2015-2016
			effectif	part	
Afrique	777	1706	2483	24,4%	2,3%
Amérique	898	888	1786	17,6%	-1,7%
Asie	1285	1936	3221	31,7%	2,3%
Europe	1553	1065	2618	25,7%	-2,7%
Océanie	56	12	68	0,7%	-0,2%
	4569	5607	10176	100,00%	0,00%

continent (secteur)	post-docs et +	doctorants	2015		evolution 2014-2015	
			Effectif	Part		
Afrique (australe)		22	46	68	0,7%	0,1%
Afrique (centre)		35	106	141	1,4%	0,2%
Afrique (est)		12	32	44	0,4%	0,1%
Afrique (nord)		595	1255	1850	18,2%	1,1%
Afrique (ouest)		113	267	380	3,7%	0,8%
Amérique (ALENA)		400	222	622	6,1%	-0,1%
Amérique (centre)		11	17	28	0,3%	0,1%
Amérique (sud)		466	624	1090	10,7%	-1,7%
Amérique (autre)		21	25	46	0,5%	0,1%
Asie (ASEAN)		130	279	409	4,0%	0,4%
Asie (centre)		12	23	35	0,3%	0,2%
Asie (ouest)		227	600	827	8,1%	0,7%
Asie (autre)		916	1034	1950	19,2%	1,1%
Europe (AELE)		25	7	32	0,3%	0,0%
Europe (conseil)		214	208	422	4,1%	0,0%
Europe (UE)		1246	797	2043	20,1%	-2,7%
Europe (autre)		68	53	121	1,2%	-0,1%
Océanie		56	12	68	0,7%	-0,2%
	4569	5607	10176	100,00%	0,00%	

secteurs continentaux, blocs géopolitiques

Afrique

- Afrique (Austral) : Afrique du sud, comores, madagascar, maurice (île), zambie, zimbabwe ;
- Afrique (Centre) : Cameroun, Congo, Congo (Rép. démocratique), Gabon, République centrafricaine, Tchad ;
- Afrique (Est) : Burundi, Djibouti, Éthiopie, Kenya, Mozambique, Ouganda, Rwanda, Tanzanie (Rép. unie) ;
- Afrique (Nord) : Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Soudan, Tunisie ;
- Afrique (Ouest) : Angola, Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Togo.

Amérique

- Amérique (Centre) : Belize, Costa Rica, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama ;
- Amérique (Nord, ALENA) : Canada, États-Unis d'Amérique, Mexique ;
- Amérique (Sud) : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Paraguay, Pérou, Suriname, Uruguay, Venezuela ;
- Amérique (Autre) : Bahamas, Barbade, Cuba, Haïti, Jamaïque, Rép. Dominicaine.

Asie

- Asie (ASEAN) : Brunei, Cambodge, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Viet Nam ;
- Asie (Centre) : Afghanistan, Azerbaïdjan, Kazakhstan, Kirghizistan, Mongolie, Ouzbékistan ;
- Asie (Ouest) : Arabie Saoudite, Iran, Iraq, Israël, Jordanie, Koweït, Liban, Palestine, Syrie, Yémen ;
- Asie (Autre) : Bangladesh, Chine, Corée du Sud, Inde, Japon, Népal, Pakistan, Taïwan.

Europe

- Europe (AELE) : Islande, Norvège, Suisse ;
- Europe (Conseil) : États membres de l'UE ainsi que Albanie, Andorre, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Macédoine (ex-Rép. Yougoslave), Moldavie (République), Monténégro, Russie, Serbie, Ukraine ;
- Europe (UE) : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède ;
- Europe (Autre) : Arménie, Bélarus, Turquie.

Océanie

- Australie, Fidji, Nouvelle-Zélande.

DOMAINE SCIENTIFIQUE

	domaine scientifique	Post-docs et +	doctorants	2016		Evolution 2015-2016
				effectif	part	
1.1	mathématiques	288	246	534	5,2%	-0,1%
1.2	informatique et sc. de l'information	499	765	1264	12,4%	2,0%
1.3	sc. physiques	721	570	1291	12,7%	-0,2%
1.4	sc. chimiques	338	377	715	7,0%	1,0%
1.5	sc. de la terre et sc. de l'environnement	148	201	349	3,4%	0,2%
1.6	sc. biologiques	680	544	1224	12,0%	-0,3%
1.7	autres sc. naturelles	43	56	99	1,0%	0,3%
1	sc. exactes et naturelles	2717	2759	5476	53,8%	2,9%
2.1	génie civil	125	263	388	3,8%	-0,6%
2.2	génie élec., électro., ingé. informationnelle	244	443	687	6,8%	-0,3%
2.3	génie mécanique	107	233	340	3,3%	0,1%
2.4	génie chimique	28	64	92	0,9%	-0,1%
2.5	génie des matériaux	101	162	263	2,6%	0,0%
2.6	ingé. médicale	24	44	68	0,7%	0,0%
2.7	génie de l'environnement	29	46	75	0,7%	-0,2%
2.8	biotechnologie environnementale	7	17	24	0,2%	-0,1%
2.9	biotechnologie industrielle	11	8	19	0,2%	0,0%
2.10	nanotechnologies	47	64	111	1,1%	-0,2%
2.11	autres domaines techniques et techno.	102	195	297	2,9%	0,3%
2	sc. de l'ingé. et techno.	825	1539	2364	23,2%	-1,1%
3.1	médecine fondamentale	77	54	131	1,3%	0,0%
3.2	médecine clinique	35	31	66	0,6%	0,1%
3.3	sc. sanitaires	70	29	99	1,0%	0,1%
3.4	biotechnologie médicale	33	23	56	0,6%	-0,1%
3.5	autres sc. médicales	59	71	130	1,3%	0,0%
3	sc. médicales et sanitaires	274	208	482	4,7%	0,1%
4.1	Agriculture, sylviculture et pêche	38	23	61	0,6%	0,1%
4.2	zootechnie et sc. laitière	10	12	22	0,2%	0,1%
4.3	sc. vétérinaires	14	13	27	0,3%	0,0%
4.4	biotechnologie agricole	19	11	30	0,3%	-0,1%
4.5	autres sc. agricoles	17	21	38	0,4%	0,0%
4	sc. agricoles	98	80	178	1,7%	0,1%
5.1	psychologie	40	52	92	0,9%	-0,2%
5.2	Economie et admin. des entreprises	112	172	284	2,8%	0,0%
5.3	sc. de l'éducation	22	33	55	0,5%	0,0%
5.4	sociologie	46	44	90	0,9%	0,0%
5.5	droit	38	114	152	1,5%	0,1%
5.6	sc. politiques	22	48	70	0,7%	0,0%
5.7	Géographie sociale et économique	19	34	53	0,5%	0,0%
5.8	médias et communication	9	26	35	0,3%	-0,1%
5.9	autres sc. sociales	38	82	120	1,2%	-0,3%
5	sc. sociales	346	605	951	9,3%	-0,4%
6.1	histoire et archéologie	77	70	147	1,4%	-0,4%
6.2	Langues et littérature	118	167	285	2,8%	-0,9%
6.3	philosophie, morale et religion	34	79	113	1,1%	-0,4%
6.4	Arts (arts, his. de l'art, arts de la scène, mus.)	40	58	98	1,0%	-0,1%
6.5	autres sc. humaines	40	42	82	0,8%	-0,1%
6	sc. humaines	309	416	725	7,1%	-1,9%
	total	4569	5607	10176	100,0%	0,0%

DOMAINES SCIENTIFIQUES

	domaine scientifique	Post-docs et +	doctorants	2016		Evolution 2015-2016
				Effectif	Part	
1	sc. exactes et nat.	2717	2759	5476	53,8%	+2,9%
2	sc. de l'ingé. et techno.	825	1539	2364	23,2%	-1,1%
3	sc. médicales et sani.	274	208	482	4,7%	+0,1%
4	sc. agricoles	98	80	178	1,7%	+0,1%
5	sc. sociales	346	605	951	9,3%	-0,4%
6	sc. humaines	309	416	725	7,1%	-1,9%
	Total	4569	5607	10176	0,0%	0,0%

GENRES ET NIVEAUX UNIVERSITAIRES

genre	niveaux universitaires		2016		Evolution 2015-2016
	Post-docs et +	doctorants	Effectif	Part (%)	
Féminin	1506	2320	3826	37,6%	-0,2%
Masculin	3063	3287	6350	62,4%	+0,2%
Total	4569	5607	10176		
Part (%)	44,9%	55,1%	100,0%	100,0%	0,0%

TRANCHE D'ÂGE

tranche d'âge	niveaux universitaires		2016		Evolution 2015-2016
	Post-docs et +	doctorants	Effectif	Part (%)	
25 ans et moins	83	866	949	9,3%	+0,6%
26 à 30 ans	995	3089	4084	40,1%	+1,6%
31 à 35 ans	1597	1103	2700	26,5%	-0,6%
36 à 40 ans	842	337	1179	11,6%	-0,7%
41 à 45 ans	395	100	495	4,9%	-0,6%
46 à 50 ans	234	64	298	2,9%	+0,3%
51 ans et plus	404	32	436	4,3%	-0,5%
N. c.	19	16	35	0,3%	-0,2%
Total	4569	5607	10176	100,0%	0,0%

LANGUE DE COMMUNICATION

Langue de communication	Niveaux universitaires		2016		Evolution 2015-2016
	post-docs et +	doctorants	Effectif	Part (%)	
Anglais	2418	2112	4530	44,5%	5,4%
Français	2052	3407	5459	53,6%	-1,3%
n.c.	99	88	187	1,8%	-4,1%
Total	4569	5607	10176		
part	44,9%	55,1%	100,0%	100,0%	0,0%

SITUATION FAMILIALE

situation	Niveaux universitaires		2016		Evolution 2015-2016
	Post-docs et +	doctorants	Effectif	Part (%)	
seul	2418	4034	6452	63,4%	3,5%
seul(e) avec enfant	70	37	107	1,1%	-0,1%
couple sans enfant	938	690	1628	16,0%	-0,3%
couple avec enfant(s)	759	285	1044	10,3%	-0,9%
n.c.	384	561	945	9,3%	-2,3%
Total	4569	5607	10176		
part	44,9%	55,1%		100,0%	0,0%

DUREE DE SEJOUR

Durée de séjour	Niveaux universitaires		2015	
	post-docs et +	doctorants	Effectif	Part (%)
< 1 mois	379	138	517	5,1%
1 à 6 mois	585	657	1242	12,2%
7 à 12 mois	1046	660	1706	16,8%
13 à 18 mois	341	213	554	5,4%
19 à 24 mois	790	179	969	9,5%
25 à 30 mois	136	101	237	2,3%
31 à 36 mois	344	1587	1931	19,0%
37 à 42 mois	87	514	601	5,9%
43 à 48 mois	116	453	569	5,6%
49 à 54 mois	54	236	290	2,8%
55 à 60 mois	79	152	231	2,3%
61 à 66 mois	51	140	191	1,9%
67 à 72 mois	57	87	144	1,4%
73 à 78 mois	26	87	113	1,1%
79 à 84 mois	35	51	86	0,8%
85 à 90 mois	24	45	69	0,7%
91 à 96 mois	28	28	56	0,6%
97 à 102 mois	17	41	58	0,6%
103 à 108 mois	28	19	47	0,5%
109 à 114 mois	17	29	46	0,5%
115 à 120 mois	44	26	70	0,7%
> 120 mois	282	162	444	4,4%
n.c.	3	2	5	0,0%
	4569	5607	10176	100,0%

REGIONS D'ACCUEIL

	2016		evolution 2015-2016	
	effectif	part	effectif	part
Auvergne-Rhône-Alpes	1493	14,7%	+90	0,1%
Bourgogne-Franche-Comté	111	1,1%	+8	0,0%
Bretagne	803	7,9%	+682	6,6%
Centre-Val de Loire	389	3,8%	+192	1,8%
Grand-Est	742	7,3%	+33	-0,1%
Hauts-de-France	282	2,8%	-25	-0,4%
Ile-de-France	4740	46,6%	-371	-6,6%
Normandie	6	0,1%	0	0,0%
Nouvelle-Aquitaine	120	1,2%	-10	-0,2%
Occitanie	515	5,1%	-53	-0,9%
Pays de la Loire	914	9,0%	+16	-0,4%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	61	0,6%	+13	0,1%
DOM-TOM	0	0,0%	-1	-100,0%
	10176	100,0%	574	

département	Post- docs et +	DOCS	2016		Evolution 2015-2016		
			Effectif	Part	Effectif	Part	
43 Haute-Loire	0	1					
63 Puy-de-Dôme	13	4					
1 Ain	1	5					
38 Isère	179	235					
42 Loire	25	67					
69 Rhône	449	514	Auvergne-Rhône-Alpes	1493	14,7%	90	0,1%
21 Côte-d'Or	23	26					
58 Nièvre	0	2					
25 Doubs	21	33					
90 Territoire-de-Belfort	2	4	Bourgogne-Franche-Comté	111	1,1%	8	0,0%
22 Côte d'Armor	0	1					
56 Morbihan	1	3					
29 Finistère	32	53					
35 Ille-et-Vilaine	307	406	Bretagne	803	7,9%	682	6,6%
18 Cher	1	3					
28 Eure-et-Loir	0	2					
37 Indre-et-Loire	109	101					
41 Loir-et-Cher	5	6					
45 Loiret	61	101	Centre-Val de Loire	389	3,8%	192	2,2%
67 Bas-Rhin	49	17					
51 Marne	11	17					
54 Meurthe-et-Moselle	180	308					
57 Moselle	57	96					
88 Vosges	3	4	Grand-Est	742	7,3%	33	0,0%
59 Nord	105	159					
62 Pas-de-Calais	3	6					
2 Aisne	1	1					
60 Oise	2	2					
80 Somme	0	3	Hauts-de-France	282	2,8%	-25	-0,4%
75 Paris	588	654					
77 Seine-et-Marne	152	313					
78 Yvelines	71	39					
91 Essonne	1089	1045					
92 Hauts-de-Seine	40	54					
93 Seine-Saint-Denis	68	177					
94 Val-de-Marne	85	134					
95 Val-d'Oise	86	145	Ile-de-France	4740	46,6%	-311	-6,6%
14 Calvados	0	2					
76 Seine-Maritime	3	1	Normandie	6	0,1%	0	0,1%
33 Gironde	23	12					
87 Haute-Vienne	15	15					
16 Charente	0	1					
17 Charente-Maritime	2	1					
86 Vienne	14	37	Nouvelle-Aquitaine	120	1,2%	-53	-0,2%
11 Aude	1	2					
30 Gard	4	2					
34 Hérault	243	231					
66 Pyrénées-Orientales	0	4					
31 Haute-Garonne	12	16	Occitanie	515	5,1%	16	-0,8%
44 Loire-Atlantique	388	503					
49 Maine-et-Loire	9	14	Pays de la Loire	914	9,0%	13	-0,4%
6 Alpes-Maritimes	8	11					
13 Bouches-du-Rhône	26	11					
84 Vaucluse	2	3	Provence-Alpes-Côte d'Azur	61	0,6%		0,1%
total	4569	5607		10176	100,0%		0,0%

